



INFO

# MILLE-ISLES

NOUVEAU

Édition juin 2010

## À lire dans cette édition :

- Le **mot du maire** page 2
- La **structure** administrative page 3
- Le plan **stratégique** pages 4-5
- L'**information** aux citoyens pages 6-7-8
- L'info **internet haute vitesse** page 9
- Le plan de **desserte policière** page 10
- Le **babillard** des gens de service page 11
- L'**information** générale page 12

**Prenez note que la séance ordinaire du mois d'août est reportée au mercredi 11.**



## Journée de la famille !

Cette année, la « **Journée de la Famille** » aura lieu le **samedi 28 août**. Surveillez votre courrier, l'invitation vous parviendra au cours du mois de juillet.



On vous y attend ! 



## Plan de desserte policière

Sûreté du Québec poste de la MRC d'Argenteuil

### Aidez-nous à mieux vous servir !

La sécurité et le bien-être des citoyens étant au cœur de nos priorités, la mise en oeuvre d'un plan de desserte policière permet à notre service de police de mieux coordonner ses actions afin de manoeuvrer habilement vers l'atteinte de notre objectif au quotidien soit l'amélioration continue de la qualité du service offert à la population.

Afin de répondre efficacement à l'ensemble de vos demandes, nous vous invitons à consulter à la **page 10** notre plan de desserte policière pour mieux comprendre le processus de gestion de vos appels de services.





# MOT du MAIRE

Édition juin 2010

Chers concitoyens,  
Chères concitoyennes,

Un des points que votre conseil a soulevé lors de la dernière campagne électorale était **l'importance de bien communiquer avec les citoyens**. Et bien voilà, cette nouvelle publication répond à ce point important.

Vous tenez présentement entre vos mains une édition améliorée de **l'INFO MILLE-ISLES**. Vous remarquerez que nous avons amélioré la page couverture ainsi que les pages intérieures.

La mise en page sera plus dégagée et soignée pour en faciliter la lecture et la compréhension. Des thèmes spécifiques seront attribués à chacune des parutions telles que : **sécurité, internet, administration municipale, plan stratégique, les règlements, finance, nouveautés et quoi encore**. Nous voulons que cette publication devienne un outil de « référence » pour tous. De même, il était important pour votre conseil que les citoyens et les organisations de notre municipalité puissent s'exprimer sur différents sujets ou tout simplement de publier des textes d'intérêt général ou de faire connaître leur association au grand public.

En résumé, la parole est aux citoyens et nous voulons connaître vos opinions sur les sujets qui vous préoccupent et dans certains cas nous poser des questions sur des sujets spécifiques ou d'intérêt général.

**Nous voulons que l'INFO MILLE-ISLES devienne une référence pour le citoyen et je m'explique : combien de fois le citoyen se pose les questions suivantes :**

- *Puis-je faire cela ?*
- *Est-ce que les règlements me permettent cela ?*
- *Quelles sont les conditions si je rénove, agrandit ma maison, garage et quoi encore ?*
- *Quels services sont offerts par la municipalité ?*

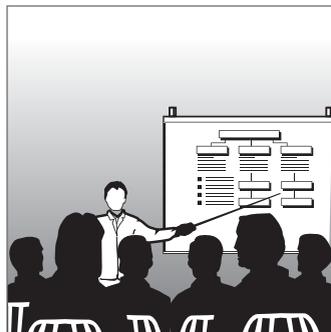
À chacune des publications, des conseils et des informations seront insérés pour vous guider et vous aider dans vos projets ou tout simplement vous renseigner sur des sujets particuliers.

**Mille-Isles** est reconnue pour avoir sur son territoire plusieurs travailleurs autonomes et petites entreprises; présentement nous évaluons la possibilité, la faisabilité et les conditions requises afin de mettre de **l'espace publicitaire gratuit** à ces gens ou organisations.

Pour terminer, votre conseil et l'administration de la municipalité se sont donnés comme objectif de « renseigner » le plus efficacement possible ses citoyens sur les activités municipales tout en donnant l'opportunité de s'exprimer librement.

Je vous souhaite bonne lecture et que le tout soit agréable.

*Yvon Samson*  
maire



# STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Édition juin 2010

## AMÉLIORATION des COMMUNICATIONS et des SERVICES aux CITOYENS

Nous vous présentons la structure administrative de la municipalité de Mille-Isles, à laquelle des changements majeurs ont été apportés au cours des derniers mois afin d'améliorer nos services aux citoyens ainsi que nos communications.

Dès maintenant, pour toute demande de permis, certificat, autorisation qui relève du domaine de l'urbanisme et l'environnement, vous devez vous adresser à monsieur **Yohann Champagne** qui est le directeur de ce volet ([ychampagne@mille-isles.ca](mailto:ychampagne@mille-isles.ca)).

Pour les travaux publics, chemins, fossés, nids de poule, bâtiments et terrains municipaux, vos demandes doivent être acheminées à monsieur **Stéphane Trottier**, directeur technique – services aux citoyens ([strottier@mille-isles.ca](mailto:strottier@mille-isles.ca)).

Toutes questions concernant la taxation annuelle ou toutes autres questions d'ordre général, en vous adressant à la réception du bureau municipal vous obtiendrez l'information désirée ([cslight@mille-isles.ca](mailto:cslight@mille-isles.ca)), madame **Chrystine Slight**, technicienne administrative saura répondre à vos questions.

Notre service de comptabilité, occupée par madame **Nathalie Paquette**, coordonnatrice ([npaquette@mille-isles.ca](mailto:npaquette@mille-isles.ca)) vous répondra sur des sujets plus spécifiques en matière de taxation complémentaire, droits sur mutations immobilières ou vous recommandera au service compétent à la MRC d'Argenteuil pour toute question concernant l'évaluation de votre immeuble.

Pour les activités récréatives, la personne responsable est madame **Noreen Howden** qui est disponible à l'adresse courriel indiquée plus bas.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame **Johanne Ringuette** ([jringuette@mille-isles.ca](mailto:jringuette@mille-isles.ca)), est le lien administratif entre le citoyen et le conseil municipal. Lorsque vous désirez vous adresser au conseil municipal, communiquez avec madame Ringuette qui se fera un plaisir de transmettre votre demande au membre du conseil concerné.

### Votre conseil est aussi disponible via le courriel aux adresses suivantes :

**Yvon Samson**, maire • [ysamson@mille-isles.ca](mailto:ysamson@mille-isles.ca)

**Daniel Maurice**, conseiller (travaux publics et infrastructures) • [dmaurice@mille-isles.ca](mailto:dmaurice@mille-isles.ca)

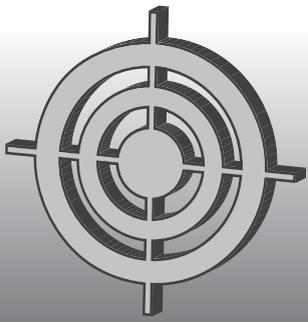
**Michel Nadeau**, conseiller (technologie, Internet) • [mnadeau@mille-isles.ca](mailto:mnadeau@mille-isles.ca)

**Robin Pitsiladis**, conseillère (urbanisme et environnement) • [tricolore@sympatico.ca](mailto:tricolore@sympatico.ca)

**Michel Mégélas**, conseiller (sécurité public, civile et hygiène) • [mmegelas@mille-isles.ca](mailto:mmegelas@mille-isles.ca)

**Noreen Howden**, conseillère (loisirs, culture et communautaire) • [nhowden@mille-isles.ca](mailto:nhowden@mille-isles.ca)

**André Durocher**, conseiller (travaux publics et infrastructures) en communiquant au bureau municipal.



# PLAN STRATÉGIQUE

Édition juin 2010

## L'importance d'une PLANIFICATION STRATÉGIQUE pour notre municipalité

Au début de notre mandat, votre conseil municipal et moi-même, avons parlé de l'importance pour notre municipalité de formuler un « **plan stratégique** » pour une période d'environ de 5 ans.

À cet égard, nous avons effectué les recherches nécessaires pour s'assurer que tout ce processus serait encadré par une firme experte dans ce domaine. Après plusieurs semaines de recherche, nous avons arrêté notre choix sur la firme « **Mitchell plus compagnie** » conseillers en planification stratégiques; intéressant de constater que cette firme d'expert est localisée à Gore, ce qui rend nos communications beaucoup plus efficaces.

Les démarches de planification qui connaissent le plus de succès sont fondées sur une vision claire du futur souhaité, partagée par sa population et les principaux intervenants concernés. Pour toute municipalité, il importe de plus en plus de penser à long terme, de définir le but ultime et de se donner une « **image de marque** » et d'en faire la promotion en se positionnant de manière agressive.

**Une planification stratégique est un instrument moderne de gestion municipale** qui a pour but de se connaître, de se mesurer, d'identifier les enjeux et de développer les pistes de solutions propres à la communauté.

Le but ultime de cet exercice est d'**améliorer la qualité de vie**, de satisfaire les besoins et aspirations de la collectivité.

Dans le but de renseigner la population sur cet important exercice, vous trouverez le « **calendrier** » des activités pour les prochains mois. Je vous invite à le consulter et de vous assurez de participer en grand nombre aux deux réunions publiques qui auront lieu le 22 août au Camp Jackson Dodds, 355, chemin Tamaracouta. À cet égard, de l'information complémentaire sera distribuée à tous les foyers de la municipalité.

En vous remerciant et au plaisir de se rencontrer.

*Yvon Samson*

Maire



# PLAN STRATÉGIQUE

Édition juin 2010

## LE PLAN D'ACTION POUR DÉVELOPPER LE PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015 POUR LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

ACTION	PERSONNES IMPLIQUÉES	OBJECTIF	FORMAT	DATE
1. Confirmer les livrables et s'entendre sur le contenu final du plan stratégique	Comité de planification stratégique (CPS)	Valider le processus et les livrables	Rencontre	Le 20 avril 10h30-12h00
2. Discuter les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la municipalité de Mille-Isles et du programme proposé	1. Le conseil 2. Les gestionnaires de la municipalité 3. Les employé(e)s de la municipalité	Faire une analyse de la municipalité	Groupes de discussion	Le 11 mai 12h-14h (Gestionnaires) 14h30-17h (Employé(e)s) 19h-22h (Conseil)
3. Concevoir et préparer le matériel pour les participants à deux ateliers de réflexion stratégique	Les consultants	Créer un document pour assurer l'efficacité des deux ateliers	Activité de consultants	Le 25 mai
4. Développement d'une entente préliminaire sur l'analyse, la vision, les valeurs et les enjeux pour la municipalité de Mille-Isles.	Le conseil	Développer la base sur lequel le plan stratégique peut être bâti.	Atelier de travail avec un niveau élevé de participation et d'interaction.	Le 29 mai 09h-17h
5. Développement d'une entente préliminaire sur les objectifs et les stratégies à suivre ainsi que l'échéancier pour atteindre les objectifs de Mille-Isles	Le conseil plus les gestionnaires de la municipalité	Développer une ébauche du plan stratégique	Atelier de travail avec des activités individuelles, en petits groupes et pour l'ensemble des participants	Le 12 juin 09h-17h
6. Présenter l'ébauche du plan stratégique fondée sur les discussions lors des ateliers de réflexion stratégique.	Membres du conseil municipal et gestionnaires de la municipalité	Obtenir la rétroaction et réactions à la première ébauche pour être capable de l'améliorer	Rencontre	Le 22 juin 19h-21h
7. Animer une consultation publique sur le plan mis à jour selon les commentaires du conseil et les gestionnaires	Les résidents de Mille-Isles	S'assurer que le plan stratégique a l'appui des citoyen(ne)s	2 assemblées publiques, une en français et une en anglais	Le 22 août 09h-12h (En français) 13h-16h (En anglais)
8. Finaliser l'ébauche final du plan stratégique 2010-13 et l'envoyer à la Municipalité de Mille-Isles.	Les consultants	Créer le document pour l'approbation du Conseil	Activité de consultants	31 août
9. Présenter l'ébauche finale du plan stratégique modifié selon les consultations publiques	Membres du conseil municipal et gestionnaires de la municipalité	Obtenir la rétroaction à la dernière ébauche pour être capable de finaliser le plan	Rencontre	Le 7 septembre 19h00-21h00
10. Finaliser le plan stratégique 2010-13.	Les consultants	Créer le document final	Activité de consultants	Le 14 septembre

# INFORMATION AUX CITOYENS

Édition juin 2010

## CAPSULES

### Pourquoi votre projet nécessite un permis ?

Faites-le d'abord pour vous, de cette façon, vous assurez la conformité de votre projet avec les règlements en vigueur.

- Règlement d'urbanisme
- Code national du bâtiment,
- Code national de prévention des incendies.
- Code de plomberie
- Code de sécurité pour les travaux de construction
- Normes de construction pour les handicapés 1980 (CNRC)

C'est vous qui en tirerez le plus grand bénéfice, puisqu'un bon projet est nécessairement conforme aux normes prescrites. Le service de l'urbanisme tient à veiller à ce que les normes soient respectées, en privilégiant des aménagements respectueux de la nature.

**Ensemble, soyons fiers de notre environnement !**

### La coupe de gazon sur le bord de l'eau est dorénavant interdite !

Une des plus grandes richesses de Mille-Isles est sans contredit, nos cours d'eau et nos lacs. Le temps est maintenant venu, de veiller à la protection des rives et à la qualité de l'eau afin de préserver notre biodiversité tant enviée par les gens de la ville. Développons ensemble notre conscience environnementale, en gardant en tête que l'occupation humaine est la principale cause de la présence des algues bleues dans nos lacs. Les installations septiques déficientes ainsi que nos rives dénudées, par cette coupe de gazon, entraînent le ruissellement inévitablement des phosphates qui contribuent à la propagation des algues bleues.

À Mille-Isles, l'environnement nous tient à cœur, c'est pourquoi il est maintenant interdit de couper le gazon dans la rive à une distance de 10 mètres (30 pieds) du bord de l'eau. Dans la bande riveraine, seule la renaturation est permise, puisqu'une rive renaturalisée sert de barrière aux ruissellements et veille au bon équilibre de nos cours d'eau. Et par simple mesure de prévention, pourquoi ne pas veiller au bon fonctionnement de votre installation septique!

### Un permis pour tous les projets ?

Effectivement, le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>) exige que, pour tout projet de **construction, de rénovation et d'aménagement**, il y ait un permis émis préalablement par les municipalités, afin de s'assurer du respect des règlements d'urbanisme. Alors, voici la liste de travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation par la **municipalité de Mille-Isles**.

#### 1- Permis de construction

- Nouvelle construction principale (résidentielle, commerciale...)
- Rénovation, agrandissement, transformation d'un bâtiment principal
- Bâtiment accessoire (cabanon, remise, garage...)
- Transformation, agrandissement d'un bâtiment accessoire
- Installation septique
- Balcon

#### 2- Permis de lotissement (lot faisant l'objet d'une opération cadastrale)

#### 3- Certificat d'autorisation

- Changement d'usage
- Démolition, réparation ou déplacement d'un bâtiment
- Enseigne
- Abattage d'arbres
- Coupe forestière
- Ouvrage dans la bande riveraine
- Piscine creusée
- Travaux de déblai et remblai
- Ouvrages de captages des eaux souterraines
- Usages temporaires (sauf les ventes de garages).



Alors si vous avez l'intention de faire des changements à votre propriété, n'hésitez pas à nous faire part de vos projets, nous veillerons à répondre à toutes vos questions afin d'en faciliter sa réalisation.

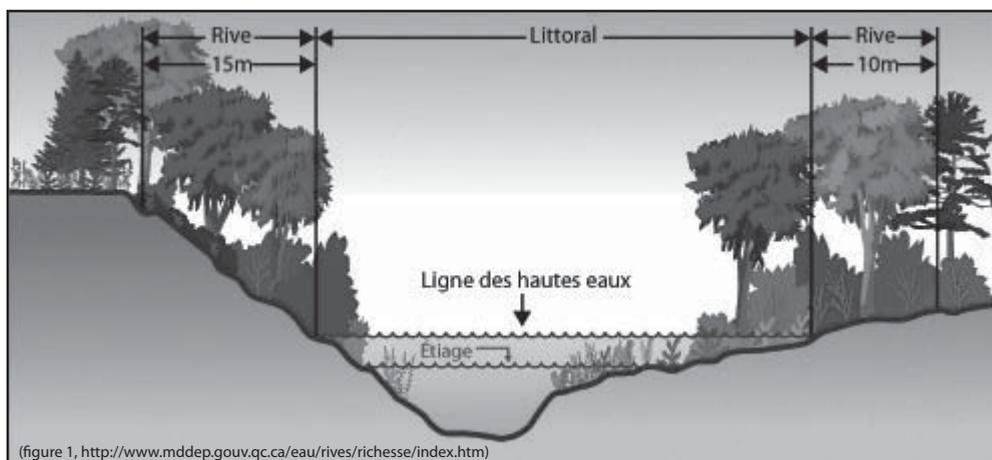
# INFORMATION AUX CITOYENS

Édition juin 2010

## CAPSULES

### Qu'est-ce que la bande riveraine ?

La bande riveraine nommée aussi la rive se définit comme une bande de terre située au pourtour des cours d'eau et des lacs. Cet espace à protéger s'étend à l'intérieur des terres **sur une distance de 10 à 15 mètres**, selon la pente et la hauteur du talus. Elle est mesurée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux afin de déterminer la limite de la rive sur chaque propriété.



Son couvert végétal constitué de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres assure l'union entre les écosystèmes aquatiques et terrestres. Cette bande riveraine joue plusieurs fonctions dont celui de prévenir ou réduire la contamination de l'eau par son assainissement que procure son couvert végétal. En préservant la rive dans son état naturel, celle-ci assure une protection des habitats aquatiques et riverains tout en agissant comme écran contre le réchauffement de l'eau. De plus, la bande riveraine filtre la pollution et réduit ainsi les contaminants de l'eau en agissant comme une barrière. **Ce qui explique pourquoi la bande riveraine est aussi importante à nos yeux !**

### ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE

Les résidents avaient jusqu'au **1<sup>er</sup> mai** pour enlever la toile et la structure de leur abris d'auto temporaire. Ces dispositions sont en vigueur pour tous les abris d'hiver temporaires indépendamment de leur localisation sur la propriété. Face au non-respect de cette réglementation, un constat d'infraction pourrait être émis.



### INSTALLATIONS D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le maintien en bon état des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées (fosses septiques) des résidences isolées est une responsabilité très importante pour chacun des citoyens de la municipalité. Vous avez le devoir d'entretenir et de faire vidanger votre fosse septique de façon régulière, tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières.

**LE 24 MAI EST LE RETOUR DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À LA SEMAINE.**

# INFORMATION AUX CITOYENS

Édition juin 2010

## VISITE D'INSPECTION PRÉVENTIVE



Encore cette année, les pompiers procéderont à des visites d'inspection préventives visant à vérifier que vos avertisseurs de fumée sont en bon état de fonctionnement. Ce programme vise bon nombre d'objectifs; entre autres de sensibiliser les citoyens sur l'importance d'avoir un avertisseur fonctionnel, ainsi que de permettre aux pompiers de mieux connaître le territoire et les accès aux diverses propriétés.

**Sachez que toutes les informations qui nous sont transmises sont traitées confidentiellement.**

En votre absence, nous laisserons une accroche porte vous informant que nous sommes passés et si vous le souhaitez il nous fera plaisir de revenir pour vous rencontrer.

Ces visites auront lieu à divers moments, parfois de jour ou en soirée sur semaine et les samedis.

Les pompiers qui effectuent cette tâche seront en uniforme et seront munis d'une carte d'identification. Dans le doute nous vous recommandons de leur demander de s'identifier.

## NOTRE AMI LE CHIEN !



Avec le beau temps qui pointe à l'horizon, nous tenons à vous rappeler que tout chien demeurant sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles doit être porteur d'une médaille. Celle-ci est vendue annuellement par les employés de Patrouille Canine G.L., et ce, normalement à compter de mai.

**De plus, le règlement 2007-10 et ses amendements, stipule que :**

### ARTICLE 7

Tout animal gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou de ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

### ARTICLE 23

Un chien doit porté ou être conduit par son gardien au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres, sauf lorsque le chien se trouve dans les limites de l'unité d'occupation de son propriétaire, de ses dépendances ou de son terrain; dans ce dernier cas, l'article 7 s'applique.

Veillez, S.V.P., attacher votre animal afin de permettre la libre circulation des gens et de permettre aux employés municipaux de faire leur boulot. Une simple visite de courtoisie pourrait se terminer par un cauchemar pour vous et le visiteur.

**Un animal qui aboie constamment est une nuisance au sens de la loi mais aussi pour votre voisinage. Pensez-y !**

## COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE

**Nous avons besoin de bénévoles pour former notre comité de sécurité civile**

Vous êtes intéressés et désirez vous joindre à nous, envoyez vos nom, adresse, numéro de téléphone, adresse courriel ainsi votre domaine d'expertise à :

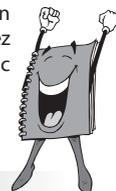
**[mmegelas@mille-isles.ca](mailto:mmegelas@mille-isles.ca) ou [acharbonneau@mille-isles.ca](mailto:acharbonneau@mille-isles.ca)**

Vous pouvez aussi le faire en téléphonant au **450-438-2958**.

Les informations contenues dans ce document sont en version administrative et ne constituent pas la version officielle. Nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pouvant découler d'éventuelles divergences entre l'information présentée et les documents officiels.

Nous tenons à souligner aux lectrices et lecteurs de l'Info Mille-Isles que les textes soumis par la population, commerçants, associations ou autres sont reproduits intégralement sans qu'aucune correction ne soit apportée. C'est leur responsabilité de nous fournir un texte dactylographié, corrigé et traduit.

Vous désirez faire partie d'une **liste d'envoi de message d'intérêt public** en provenance de la municipalité de Mille-Isles ? Simple, envoyez un courriel à **[jringuette@mille-isles.ca](mailto:jringuette@mille-isles.ca)** en mentionnant que vous désirez faire partie de cette liste et lorsque de l'information d'intérêt public nous sera envoyée, il nous fera plaisir de vous la transférer.



## À compter du 6 septembre, la collecte des déchets s'effectuera

toutes les deux semaines. Consultez votre calendrier. Si vous n'en avez pas, communiquez avec nous, c'est avec plaisir que nous vous en remettrons un.



# INTERNET HAUTE VITESSE

Édition juin 2010

## Internet haute vitesse – Mise à jour des informations

Les secteurs à l'ouest de la municipalité sont desservis par Vidéotron jusqu'au lac Paul. Vidéotron analyse actuellement la possibilité d'étendre son réseau au secteur du lac Massie. D'autres parts, Groupe-Accès Communications (GAC) dessert déjà le lac Daïnova, le lac Anne, le lac Hughes et le domaine Fiddler, à l'aide d'une technologie de type micro-ondes. GAC a également débuté la desserte du secteur à proximité de l'Hôtel de Ville. On s'attend à ce qu'il puisse desservir également le secteur du chemin Tamaracouta près de l'intersection du chemin Black cet été. Par la suite, le service pourra s'étendre à une portion plus grande de Mille-Isles, après l'installation de répéteurs de signaux et en fonction de la demande. **Nous vous invitons à remplir le formulaire de GAC au [www.acces.com/fr/services/wireless-connectivity\\_form.asp](http://www.acces.com/fr/services/wireless-connectivity_form.asp) ou à communiquer avec GAC par téléphone au 1-866-530-7777.**

Par ailleurs, la **MRC d'Argenteuil** a effectué au début de mai 2010 des tests de réception avec la nouvelle Centrale sans-fil de Rogers. Une antenne a été utilisée afin d'augmenter la capacité de réception de cet outil dans les secteurs à faible réceptivité des ondes cellulaires. Il appert que la majorité de la **municipalité de Mille-Isles** capte un signal cellulaire faible et souvent sporadique. Afin de connaître la qualité précise de la réceptivité d'un site sur une longue période et en tout temps, des essais ponctuels devraient être conduits par le citoyen ou des spécialistes.



Plusieurs autres possibilités s'offrent également aux résidents afin de capter les ondes cellulaires, mais compte tenu de la complexité de ces solutions, nous vous conseillons d'en parler avec des experts en la matière. **À titre d'exemple**, il est possible de s'équiper d'antennes directionnelles puissantes de type Yagi qui peuvent être installées sur un point élevé afin d'augmenter la réceptivité du signal. L'ajout d'une antenne omnidirectionnelle ou directionnelle peut permettre l'utilisation de la Centrale sans-fil ou d'une clé USB dans des secteurs où, sans antenne, le signal n'est pas assez puissant pour permettre l'utilisation de ces technologies.

**Pour plus de détails sur la Centrale sans-fil et sur les antennes disponibles, nous vous invitons à communiquer avec le concessionnaire autorisé Planète Mobile (M. Ronald Masse au 514-941-6412) ou à la boutique Rogers du Carrefour du Nord (450-431-2355).**

**Pour plus de détails sur les antennes et autres solutions électroniques pour augmenter la réceptivité du signal cellulaire, nous vous invitons à communiquer avec MG Électronique, détaillant de produits électroniques de Saint-Jérôme, au 450-436-4883 ou encore avec Raytech Électronique de Laval au 450-975-1015 ou tout autre fournisseur en la matière.**

**Pour l'installation d'antennes, vous pouvez communiquer avec Total Télécom de Lachute au 450-562-5673.**

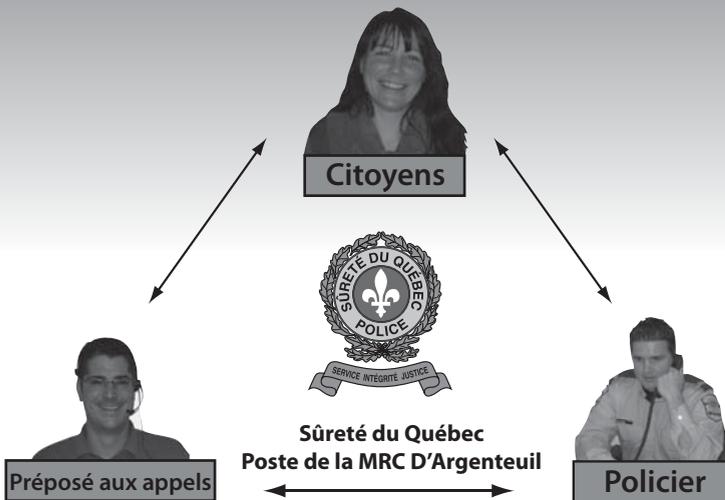
**Pour plus de détails sur le dossier d'Internet haute vitesse, vous pouvez communiquer avec M. Benoît Gravel, chargé de projets à la MRC d'Argenteuil, au 450-562-2474 poste 2331.**



# SÛRETÉ DU QUÉBEC

Édition juin 2010

## Processus de gestion des appels



«En partenariat avec le milieu»



### Poste de la MRC d'Argenteuil



Situation nécessitant intervention policière	Numéro à composer	Action policière	Priorité	Description et exemples d'événements
SITUATION D'URGENCE	911 310-4141 CEL: *4141	Déplacement(s) policier(s) immédiat(s)	Priorité #1	<b>TOUT APPEL D'URGENCE</b> exemples: situations menaçantes pour la vie, accidents, désastres etc... Intervention immédiate
SITUATION NON URGENTE, événement isolé, information ou demande policière	310-4141 CEL: *4141	Déplacement(s) policier(s) planifié(s) et si nécessaire immédiat(s)	Priorité #2 ou Priorité #3	<b>A</b> Demande d'intervention policière suite à un événement non urgent: exemples: accident mineur, vol constaté ou événement sans risque... Intervention des policiers de façon planifiée, sur rendez-vous ou par téléphone
				<b>B</b> Demande de citoyen suite à une situation constaté: exemple: demande de surveillance d'un arrêt obligatoire non respecté. Validation par les policiers et un suivi sera fait au citoyen. Opération planifiée sur une durée maximale de 1 mois
				<b>C</b> Information de citoyen: exemple: information que les individus rôdent en soirée, dans un secteur Information transmise à l'ensemble des policiers patrouilleurs, patrouille régulière, aucun suivi auprès du citoyen.
ÉVÈNEMENT RÉCURRENTS Identifiés par les citoyens du secteur	Sur les heures de bureau communique avec son service municipal concerné ou son élu ou la police qui en assurera le lien via le parrain du secteur.	Déplacement(s) policier(s) strictement planifié(s)	Priorité #3	<b>Besoin spécifique des municipalités:</b> exemple: demande de citoyen concernant la surveillance d'une zone scolaire d'un secteur.  Ces besoin sont établis en concertation entre les services municipaux, les élus et le service de police, suite aux demandes de citoyens des municipalités de la MRC d'Argenteuil, dans le but de planifier des interventions policières sur une base annuelle.

POSTE DE LA MRC D'ARGENTEUIL : 412 PRINCIPALE, LACHUTE J8H-1Y2 TEL: 450-562-2442



# BABILLARD DES CITOYENS

Édition juin 2010

## UN SONDAGE DE FORUM MILLE-ISLES

Nous aimerions connaître les sujets de discussion qui pourraient intéresser les citoyens et citoyennes de Mille-Isles pour nos rencontres futures.

► *S'il vous plaît, vous cochez les sujets qui pourraient vous intéresser.*

- 1 Le développement de la municipalité, en considérant son expansion en regard de l'environnement naturel de notre municipalité.
- 2 Le développement éventuel d'un secteur récréotouristique le long de la 329 ; quel genre de commerce, d'industries.
- 3 La désignation de Mille-Isles comme ville verte.
- 4 Environnement naturel : les parcs naturels et récréatifs (prêts, octrois pour la réalisation). La protection des lacs et lieux historiques.
- 5 Les coupes de bois industrielles, le déboisement des terrains avec habitation.
- 6 La protection de la nappe phréatique.
- 7 Environnement social : (centre d'hébergement pour les personnes âgées, centre de la petite enfance, accès à l'eau pour baignade, parc et terrain de jeu).
- 8 Activités sportives : (club de balle molle ou baseball, hockey et ballon-balai, volley-ball extérieur).
- 9 Aménagement de sentiers et allongement de ceux existant. Marche en forêt, ski de fond et raquettes. (Club de plein air).
- 10 Sécurité publique : protection du voisinage contre le vol, la limite de vitesse, présence policière, service d'incendie.

Autres suggestions : \_\_\_\_\_

**Pour répondre : avant le 30 juin 2010**

15 Montée du pont bleu, Mille-Isles, (Québec) J0R 1A0 • Tél : 450-432-3156  
Courriel : seropaul@hotmail.com



## Services offerts dans Mille-Isles

DENIS MORISSETTE 450-560-8096

**éco MÉCANO**

Mécanique Artisanale pour vos besoins non conventionnels

- Atelier d'usinage
- Réparation de petits moteurs et génératrices

Au service des PRODUCTEURS BIO

[www.eco-mecano.qc.ca](http://www.eco-mecano.qc.ca)

Cours de danse créative

5 à 10 ans  
Débutant en septembre 2010

Pour plus d'information  
téléphonez au : 450-431-9663

Alzalie Leroux



# INFORMATIONS

**URGENCE : 911**

## Vos élus municipaux



### Yvon Samson, maire

Développement économique,  
Affaires gouvernementales,  
relations inter-municipalité,  
communication et éthique et MRC Argenteuil  
ysamson@mille-isles.ca



**André Durocher, siège no 1**  
Travaux publics et édifices municipaux



**Daniel Maurice, siège no 2**  
Travaux publics et édifices municipaux  
dmaurice@mille-isles.ca



**Michel Nadeau, siège no 3**  
Internet & services techniques  
mnadeau@mille-isles.ca



**Robin Pitsiladis, siège no 4**  
Urbanisme, environnement et foresterie



**Michel Mégélas, siège no 5**  
Sécurité publique et hygiène du milieu  
mmegelas@mille-isles.ca



**Noreen Howden, siège no 6**  
Développement communautaire,  
loisirs et famille  
nhowden@mille-isles.ca

## Services municipaux

- **Yohann Champagne :**  
Directeur en environnement  
et urbanisme  
ychampagne@mille-isles.ca
- **Alain Charbonneau :**  
Directeur service incendie  
acharbonneau@mille-isles.ca
- **Christine Slight :**  
Technicienne administrative  
cslight@mille-isles.ca
- **Johanne Ringuette :**  
Directrice générale  
jringuette@mille-isles.ca
- **Stéphane Trottier :**  
Directeur technique  
strottier@mille-isles.ca
- **Marc Auclair :**  
Contremaître voirie  
municipale — travaux publics  
mauclair@mille-isles.ca
- **Nathalie Paquette :**  
Coordonnatrice comptabilité  
npaquette@mille-isles.ca

Nous serons exceptionnellement **fermés à partir de 13 h le jeudi 1<sup>er</sup> juillet** • Puisque le jour férié  
« **Fête du Canada** » est reporté au vendredi **2 juillet 2010**, le bureau municipal sera **FERMÉ** en cette journée.

## Versement des taxes année 2010

**11 mars • 10 juin • 9 septembre**

### Pour nous joindre :

1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles  
(Québec) J0R 1A0  
info@mille-isles.ca

Tél. : 450.438-2958 Fax. : 450.438.6157  
Site web : www.mille-isles.ca

## Horaire du bureau municipal

Du lundi au jeudi • De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h • Le vendredi de 8 h à 13 h

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada
- Fête du travail
- Action de Grâce
- 24 décembre
- Noël
- 26 décembre
- 31 décembre



### Patrouille canine : 450-434-9702

Courriel : patrouillecanine@videotron.ca



Pour informations  
450-562-5797